

Communauté unniverselle, sucession, enfant d'un premier lit

Par Lylouanne, le 19/02/2016 à 17:34

Bonjour,

Mon grande père, qui s'était remarié sous le régime de la communauté universelle, est décédé en mai 2015.

Il laisse une fille, ma mère, née d'un premier mariage.

Sa deuxième épouse avait acheté une maison d'une valeur à l'achat, d'après le notaire qui s'est occupé de la transaction et qui s'occupe aussi de la succession, de 100 000€. Et il laisse, aussi, une assurance d'un montant de 40 000€.

Le notaire a du mal a nous donné des informations, et de plus la femme de mon grand père est apparemment injoignable.

Pourriez vous me dire à quoi peut s'attendre ma mère en ce qui concerne l'héritage?? Si dans le contrat de mariage une clause d'attribution intégrale est mentionnée, quel impact cela pourrait avoir?

D'avance merci pour le temps passé à lire mon post.

Bien cordialement

Par youris, le 19/02/2016 à 18:02

bonjour,

votre mère dispose de l'action en retranchement prévue par la loi, justement dans la situation de votre mère.

vous pouvez consulter ce lien:

http://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/action-retranchement-pour-protection-enfants-3625.htm#.VsdLC_nhBxA

salutations

Par Lylouanne, le 19/02/2016 à 19:30

Merci d'avoir répondu aussi rapidement.

je vais consulté ce lien.

Et si il n'y a pas de clause d'attribution intégrale, nous n'aurons pas besoin d'entamer d'action en retranchement?

Salutations